



**SARRE-UNION**

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

34, Grand'Rue  
67262 SARRE-UNION Cedex  
Tél. 03 88 01 14 74  
Fax 03 88 00 28 15  
e-mail : mairie@ville-sarre-union.fr

**COMMUNE DE SARRE-UNION**  
**DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le onze février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sarre-Union s'est réuni, après convocation légale en date du 23 septembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Marchés publics
2. Affaires foncières et immobilières
3. Subventions
4. Affaires de personnel
5. Divers

Compte-tenu de la situation sanitaire, cette réunion s'est tenue dans la salle 1 du complexe sportif de la Corderie, en présence d'un public limité à 20 personnes.

Sous la présidence de Monsieur Marc SENE, Maire :

Étaient présents : Mme Isabelle MASSON, M. Claude BORTOLUZZI, Mme Marie-Claire GIESLER, M. Pierre OSSWALD, Mme Micheline ESCHER, M. Baptiste PIERRE, Adjoints, M. Richard BRUMM, M. Michel ANHEIM, M. Didier SCHUSTER, Mme Danielle WEGMANN, Mme Anny RAUCH, M. Patrick LUDMANN, Mme Helga SCHMIDT, M. Robert BUCHY, M. Florent WAHL, M. Christophe SCHOENACKER, Mme Séverine BACHMANN, Mme Marie-Pierre MATHIAS et Mme Agnès DE BEZENAC.

Procurations :

M. Jean-Claude ZAUN à Mme Marie-Pierre MATHIAS  
Mme Suzanne HOCHSTRASSER à Mme Helga SCHMIDT  
Mme Louise JUNG à Mme Agnès DE BEZENAC

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20- le quorum étant atteint.

M. Michel ANHEIM a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## 1. Marchés publics

### 1a. Création de logements coachés - 4 rue du Passage à Sarre-Union / Marchés de travaux

20210211DCM1A

Nomenclature ACTES : 1.1 marchés publics

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 21/12/2020 sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et dans Les Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 24/12/2020.

Considérant qu'au regard des critères contenus dans le règlement de la consultation, parmi les candidats ayant présenté une offre, celles des entreprises ci-dessous correspondent le mieux aux critères et constituent les offres économiquement les plus avantageuses.

Après délibération, autorise le Maire à signer les pièces des marchés relatifs aux travaux de création de logements coachés dans l'immeuble communal situé 4 rue du Passage à Sarre-Union.

- Imputation : article 21318 / 464 du budget de la Commune

- Mode de passation : procédure adaptée, articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique

<b>Lots</b>	<b>Attributaires</b>	<b>Montants H.T.</b>
Lot n° 1 : Démolition - Gros Œuvre – Aménagements extérieurs	RAUSCHER ADAMSWILLER	117 815,28 €
Lot n° 2 : Echafaudage	MG BTP FURCHHAUSEN	7 647,50 €
Lot n° 3 : Charpente neuve – Isolation des combles – Coursive et escalier	TOIT 9 SARRE-UNION	88 669,45 €
Lot n° 4 : Couverture en tuiles – Zinguerie Etanchéité	BILZ ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	15 863,63 €
Lot n° 5 : Menuiserie extérieure en bois	ETTWILLER BITCHE	35 847,00 €
Lot n° 7 : Electricité	EIFFAGE SARREGUEMINES	38 950,00 €
Lot n° 8 : Sanitaire – Assainissement	KOENIG DRULINGEN	51 801,60 €
Lot n° 9 : Chauffage – Ventilation	SCHAEFFER MEISENTHAL	52 115,00 €
Lot n° 11 : Sols souples	SOCOBRI OTTERSWILLER	8 500,00€
Lot n° 12 : Menuiserie intérieure	HUBER ADAMSWILLER	28 316,00 €
Lot n° 14 : Peinture intérieure	LS2A SCHILTIGHEIM	7 500,00 €

Les lots n° 06 Isolation intérieure – Cloisonnement – Faux plafonds et n° 10 : Chape – Carrelage et faïence font l'objet d'une analyse complémentaire, qui sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Lot 13 Enduits extérieurs, pour lequel aucune offre n'a été déposée, est déclaré infructueux. En conséquence, une nouvelle consultation sera lancée concernant ce lot.

Le Maire est également autorisé à signer les actes modificatifs n'ayant pas d'incidence financière sur les marchés en question.

Le Maire est en outre autorisé à solliciter l'ensemble des subventions relatives à cette opération.

Texte adopté à l'unanimité.

### 1b. Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'adaptation de l'ancien Tribunal en Musée / Résiliation

20210211DCM1B

Nomenclature ACTES : 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Par délibération du 11 juillet 2016, le Conseil municipal avait décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'adaptation de l'ancien Tribunal en Musée, au Groupement Atelier D&B (67000) STRASBOURG – SBE 67 (67610) LA WANTZENAU et ECHOES (67000) STRASBOURG.

Compte-tenu des modifications apportées au programme des projets communaux, il est proposé au Conseil municipal de résilier le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'adaptation de l'ancien Tribunal en Musée. Cette résiliation n'est pas prononcée aux torts du titulaire du marché.

L'indemnité de résiliation sera calculée selon les termes du CCAG-PI.

Le Conseil municipal, après délibération, donne à l'unanimité, son accord à la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'adaptation de l'ancien Tribunal en Musée à l'issue de la phase APS.

Le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches concourant à l'exécution de la présente délibération.

## 2. Affaires immobilières

### 2a. Cession de la parcelle n°20 du lotissement Les Sorbiers

20210211DCM2A

Nomenclature ACTES : 3.2 Aliénations

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'acquisition de la parcelle n°20 du Lotissement « Les Sorbiers », d'une contenance de 7,24 ares, cadastrée section 15 n° 230, émanant de M. ERCKER André et de Mme MOLTER Estelle, domiciliés à SARRE-UNION, en vue d'y installer une maison d'habitation, moyennant le prix de 6 600 € l'are, soit au total 47 784 €.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser :

- la vente de la parcelle cadastrée section 15 n° 230 à M. André ERCKER et Mme Estelle MOLTER,
- le Maire à signer toutes les pièces concourant à l'exécution de la présente délibération.

#### 2b. Cession de la parcelle n°27 du lotissement Les Sorbiers

20210211DCM2B1

Nomenclature ACTES : 3.2 Aliénations

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'acquisition de la parcelle n°27 du Lotissement « Les Sorbiers », d'une contenance de 7,19 ares, cadastrée section 15 n° 237, émanant de M. et Mme JUNG Daniel, domiciliés à SARRE-UNION, en vue d'y installer une maison d'habitation, moyennant le prix de 6 600 € l'are, soit au total 47 454 €.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser :

- la vente de la parcelle cadastrée section 15 n° 237 à M. et Mme JUNG Daniel,
- le Maire à signer toutes les pièces concourant à l'exécution de la présente délibération.

#### 2c. Mise à disposition de locaux communaux

20210211DCM2C

Nomenclature ACTES : 3.6 Autres actes de gestion du dom. privé

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son accord aux mises à disposition gratuites suivantes pour une durée de **trois ans, à compter du 15 avril 2021** :

<b>Association</b>	<b>Local</b>
Association Emploi-Service	Immeuble 7 rue du Chalet – RDC droite

Il autorise en outre la maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération, et notamment le contrat de prêt à usage y afférent.

### 3. Subventions

20210211DCM3

Nomenclature ACTES : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que le Centre Socio-Culturel de Sarre-Union a sollicité le versement d'un acompte de 15 000 € sur la subvention de fonctionnement 2021.

Cette demande est basée sur la situation sanitaire qui a notamment entraîné l'arrêt de certaines activités, qui font l'objet de prestations versées directement par les usagers : cinéma, développement personnel (yoga, sophro... ).

Compte tenu de la situation du Centre Socio-Culturel, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser un acompte 2 sur la subvention de fonctionnement 2021, d'un montant de 15 000 €. Cette somme sera versée avant le vote du budget primitif 2021.

#### **4. Affaires de personnel**

20210211DCM4

Nomenclature ACTES : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet, afin de renforcer les effectifs du service des ateliers municipaux,

Considérant que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial,

Après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35<sup>ème</sup>) avec effet du 1<sup>er</sup> mars 2021.
- La modification en conséquence, avec effet du 1<sup>er</sup> mars 2021 du tableau des emplois de la filière technique.

#### **5. Divers**

##### **\* Lancement de deux sections BTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du lancement des deux sections BTS Maintenance des Equipements Industriels (MEI) – Spécialité Pilotage de lignes de production, et Technicien en Chaudronnerie Industrielle (TCI) en alternance à Sarre-Union. Cette ouverture complète l'offre de formation de niveau Bac Pro en alternance dans le cadre du programme « Invente ton Avenir », initié par le Cercle des Entrepreneurs de l'Alsace Bossue. Une conférence de presse aura lieu le 26 février prochain.

\* Centre de vaccination

Monsieur le Maire salue le travail effectué par M. le Député Patrick HETZEL en vue de l'ouverture du centre de vaccination de Drulingen le 8 mars prochain. Il sera possible de prendre rendez-vous à partir du 1<sup>er</sup> mars.

La séance est levée à 19h50.

Le Maire,

Marc SENE

